



## CONVENTION

N° de contrat : 20100008  
N° d'adhérent : 0011

Conclu entre l'association :

**Laure et Amon Productions** dont le siège social est 10 rue des Tilleuls – 21000 DIJON, représentée par la présidente Sylvie DEKIMPE,

et la structure ci-dessous désignée :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2010, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente.

### Désignation :

**Laure et Amon Productions** propose la mise en place d'un atelier selon les modalités suivantes :

Titre de l'atelier : Atelier Arts Plastiques Nom de l'intervenant : Matthieu Louvrier Lieu : Centre Social Fontaine d'Ouche 1 allée du Roussillon 21000 DIJON Planning hebdomadaire : 4h par semaine Durée hebdomadaire : 2h le lundi de 14h à 16h (groupe adultes) – 2h le mercredi de 10h à 12h (groupe enfants)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Durée :

Le présent contrat est conclu pour la période du 01/10/10 au 30/06/11.

### Prix : à la séance

Prix convenus	Prix unitaire	Quantité	Total
Atelier	25.00 € / H	2 h	50.00 € / Séance
(matériel fourni par le centre social)			

### Facturation – Paiement :

Facturation à terme échu. Paiement à réception de facture, par chèque ou virement.

### Adhésion :

Le montant annuel de l'adhésion à l'association Laure et Amon Productions a été fixé à 20 €. Selon votre accord, cette somme sera ajoutée à votre première facture.

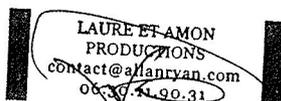
Fait en deux exemplaires, à Dijon, le 29/11 /10.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 DEC. 2010

### **Laure et Amon Productions**

Cachet et signature :



Cachet et signature :

La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale  
Françoise TENENBAUM